DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Swiss Life Premium Lux Contrat de capitalisation

LUPRECBFR20180101

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Produit :	Swiss Life Premium Lux Contrat de capitalisation
Assureur :	Swiss Life (Luxembourg) S.A.
Site web de l'Assureur :	https://www.swisslife-global.com
Numéro de téléphone :	+352 42 39 59 1
Autorité de contrôle :	Commissariat aux Assurances Luxembourg
Date du document :	1 janvier 2018

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE	Contrat de capitalisation
OBJECTIFS	Swiss Life Premium Lux Contrat de Capitalisation est un contrat de capitalisation à primes libres et en unités de compte. Le contrat est lié à un ou plusieurs fonds dédiés, fonds externes, fonds internes collectifs et/ou fonds en euro. La prime payée dans le contrat est investie dans les unités du(des) fonds/portefeuille(s) choisi(s) et le rendement du contrat est lié au rendement du(des) fonds/portefeuille(s).
DURÉE DE VIE DU PRODUIT	Le contrat de capitalisation est souscrit pour une durée de 10 ans avec reconduction tacite par périodes de 10 ans.
CLIENTÈLE CIBLE	Ce produit de capitalisation est destiné aux clients fortunés qui sont en mesure d'investir un montant minimal de 250.000 EUR. Le client a l'intention d'investir à long terme et peut supporter des pertes substantielles sur son investissement. Il est conscient que la valeur du contrat de capitalisation dépend des fluctuations de la valeur des investissements sous-jacents sur le marché. Veuillez vous référer aux documents contractuels pour toute information complémentaire relative aux options d'investissement offertes.
DESCRIPTION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE	Un contrat de capitalisation est un contrat qui a pour objet la constitution d'un capital disponible à tout moment et au plus tard à une échéance fixée, indépendamment d'un aléa lié à la vie d'un assuré.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

1	2	3	4	5	6	7

Risque faible — Risque élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 10 ans.

Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 et 5 sur 7.

Attention au risque de change éventuel. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certains cas, vous pourrez avoir à verser des sommes supplémentaires pour couvrir des pertes. Vos pertes totales pourraient être très supérieures au montant investi.

Quel(s) que soi(en)t le(s) fonds choisi(s), et exceptée la partie investie dans le fonds en euros, le capital disponible à tout moment n'est pas garanti et les risques d'investissement ne sont en aucun cas supportés par Swiss Life. Les risques d'investissement comprennent entre autres, de manière non exhaustive, le risque de capital, risque de change, risque de liquidité, risque financier et risque de marché. Les évolutions positives ou négatives des actifs sous-jacents ont un impact direct sur la valeur du contrat, qui augmente ou diminue selon ces évolutions.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Swiss Life (Luxembourg) S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance globale du produit dépend des options d'investissement sous-jacentes choisies.

QUE SE PASSE-T-IL SI SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs sous-jacents sont déposés auprès de la banque dépositaire agrée au préalable et régulièrement contrôlée par le régulateur luxembourgeois Commissariat aux Assurances. Dans le cas improbable de liquidation de Swiss Life (Luxembourg) S.A., le Commissariat aux Assurances peut bloquer les comptes bancaires afin de protéger les droits du souscripteur. Par ailleurs, les souscripteurs ont la qualité des créanciers privilégiés de premier rang. Cette qualité leur permet de récupérer en priorité leurs créances relatives à l'exécution de leurs contrats de capitalisation en cas de défaillance de Swiss Life (Luxembourg) S.A..

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT 10 000 EUR	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**	**Si vous sortez après 10 ans**
COÛTS TOTAUX	De 475,40 EUR à 554,01 EUR	De 1 635,92 EUR à 2 223,25 EUR	De 3 272,29 EUR à 5 098,74 EUR
INCIDENCE SUR LE RENDEMENT (RÉDUCTION DU RENDEMENT) PAR AN	De 4,75 % à 5,54 %	De 3,07 % à 3,78 %	De 2,87 % à 3,57 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;

- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau indique l'incidence annuelle sur le rendement. Les coûts ponctuels y sont également représentés de manière étalée sur les années.			
COÛTS PONCTUELS	**Coûts d'entrée**	Maximum 0,21 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	Maximum 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
COÛTS RÉCURRENTS	**Coûts de transaction**	Maximum 1,27 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	Maximum 2,12 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
COÛTS ACCESSOIRES	**Commissions liées aux résultats**	Maximum 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	Maximum 0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

- Les frais d'administration annuels, spécifiés dans le « Bulletin de souscription » et confirmés dans les « Conditions Particulières », sont applicables au taux fixe de 0,10% sur la somme des primes payées et, de plus, au taux maximal de 1,90% sur la valeur du contrat.
- Pour tout arbitrage libre, des frais d'arbitrage sont prélevés, avant réinvestissement, lesquels s'élèvent à 1,00 % du montant désinvesti, avec un minimum de EUR 250 et un maximum de EUR 500. Pour tout arbitrage dans le cadre des options d'arbitrage automatique, en dehors de l'option 2 – investissement progressif, des frais d'arbitrage sont prélevés, avant réinvestissement. Ils s'élèvent à 0,50 % du montant désinvesti majoré d'un montant forfaitaire de EUR 15.
- Swiss Life se réserve le droit d'adapter ces montants chaque année à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à Luxembourg.
- Les 2 premiers changements de stratégie d'investissement d'un fonds dédié au cours d'une année civile sont gratuits. Tout changement supplémentaire effectué pendant la même année donne lieu à un prélèvement de EUR 500. Les frais sont prélevés du fonds dédié concerné sous forme d'unités de compte. Swiss Life se réserve le droit d'adapter ce montant chaque année à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à Luxembourg.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

À tout moment, le souscripteur peut racheter tout ou partie de son contrat. Tout rachat partiel ou total est effectué sans frais. Toutefois, pour les personnes morales soumises aux dispositions de l'Article 238 septies E du CGI (notamment Sociétés soumises à l'Impôt sur les Sociétés, les associations …), des pénalités de rachat de 3% sont appliquées en cas de sortie les quatre premières années du contrat.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ans

La période mentionnée ci-haut a été définie conformément aux caractéristiques du produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Adresse : 6, Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg
Site web de l'Assureur : https://www.swisslife-global.com/get-in-touch/contact-form.html
Email : complaints@swisslife.com

Nous traiterons votre demande et vous fournirons un retour le plus rapidement possible.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des informations complémentaires sur la réglementation applicable au produit peuvent être demandées par e-mail. Vous allez les recevoir en version imprimée ou numérique. Tous les documents publiés sur le site web sont mis à disposition conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Les « Conditions Générales » relatives au produit décrit dans ce « Key Information Document » sont mises à disposition sur demande.
Sans préjudice des revues ad hoc, ce « Key Information Document » est mis à jour au minimum tous les 12 mois.